



Paris propose aux habitants un « permis de végétaliser » la ville

Pénélope Komites, adjointe à la Maire, présentera au prochain Conseil de Paris le « permis de végétaliser », un outil innovant et concret qui donnera aux parisiens la possibilité d'agir pour développer et renforcer la place de la nature dans la ville.

Avec notamment un objectif de 100 hectares de toits, murs et façades végétalisés d'ici 2020, dont un tiers sera consacré à l'agriculture urbaine, Anne Hidalgo a fait du développement de la place de la nature dans la ville une priorité.

Pénélope Komites, adjointe à la Maire en charge des espaces verts, de la nature et de la biodiversité, a à cœur de développer des dispositifs qui permettront d'atteindre ces objectifs de mandature. Elle présentera au prochain Conseil de Paris « le permis de végétaliser », une initiative innovante et concrète qui donnera aux citoyens la possibilité d'être non seulement des forces de propositions mais aussi des acteurs à part entière.

Le permis de végétaliser facilitera les démarches des Parisiens, les incitant à devenir jardiniers de l'espace public parisien et à végétaliser la capitale sous diverses formes : arbres fruitiers, murs, jardinières mobiles, keyholes, pieds d'arbre, potelets ou toute autre forme et support laissé à leur initiative et à leur créativité. La Ville de Paris leur fournira un kit de plantation comprenant de la terre végétale ainsi que des graines. Délivrée par la Ville de Paris, sous un délai d'un mois, cette autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit portera sur une durée de 3 ans renouvelable tacitement.

En retour, les « citoyens-jardiniers » signeront une Charte de végétalisation, qui les engagera à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité de Paris, à ne pas recourir à des pesticides et à veiller à l'esthétique et à l'entretien de leurs plantes et supports.

« Avec ce permis, nous permettons aux Parisiens de participer au changement de modèle urbain pour un Paris plus végétal, à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie, au pied de leur domicile ou de leur travail. Au-delà de favoriser la nature et la biodiversité en ville, ce permis contribuera aussi à créer du lien social en renforçant les échanges avec les autres, notamment ses voisins », souligne Pénélope Komites.